

Fiche Formation BE Manoeuvre

Objectifs de la formation :

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements en Basse Tension.
- Exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation BE Manoeuvre.



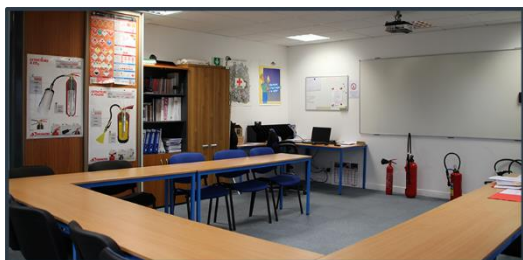
DUREE : 14 Heures

PRE REQUIS :

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE
- Formation ouverte au personnel non-électricien travaillant dans un environnement lié aux risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique

CONTENU PEDAGOGIQUE :

- Distinguer les grandeurs électriques
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une HABILITATION et donner la définition des symboles d'HABILITATION
- Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT



- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie
- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX et les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 »
- Reconnaître les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION
- Enoncer les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux MANOEUVRES

VALIDATION

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques et obtenir la délivrance d'un avis après formation «BE Manoeuvre» permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation

